

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le dix-neuf septembre 2025 se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absents excusés : François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Bureau communautaire du 10 juillet 2025

Voirie

- Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage relatives aux travaux de VRD entre la CdC, les communes et syndicats d'eau du territoire
- Attribution du marché portant acquisition d'un camion benne d'occasion

Aménagement du territoire

- Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle
- Lot 2 assainissement de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle – marché subséquent n° 1 – avenant n° 2
- Avenant n° 1 au Marché subséquent (MS) n°1 de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du Pôle d'Animation Sociale (PAS) : reprise des études d'Avant-Projet Sommaire (APS)
- Avenant n° 2 au Marché subséquent (MS) n°1 de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du Pôle d'Animation Sociale (PAS) : forfait de rémunération au stade Avant-projet Détaillé (APD)

Transition Écologique

- Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour l'opération collective de plantation de haies bocagères

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Bureau communautaire du 10 juillet 2025

Monsieur le Président met à l'approbation des membres du bureau communautaire le procès-verbal du 10 juillet 2025.

Le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 10 juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité.

• Délibération n° 2025-09-25-178

Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage relatives aux travaux de VRD entre la CdC, les communes et syndicats d'eau du territoire

Monsieur MARTEL, Vice-Président délégué à la voirie informe les membres du Bureau que lors des travaux de voirie, effectués par la Communauté de Communes dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commandes, attribué à la société EUROVIA pour la période 2025/2028, les communes et les syndicats d'eau du territoire peuvent être amenés à réaliser des travaux relevant de leur compétence.

Pour des raisons de coordination de travaux, de synchronisation des divers intervenants, il s'avère judicieux que la Communauté de Communes soit pilote de l'ouvrage même pour les travaux relevant de la compétence des communes et des syndicats d'eau.

Dans cette perspective, il convient de formaliser cet accord au travers d'une convention établissant les conditions techniques et financières dans lesquelles :

- les communes membres de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle
- le SAEP3R (Région Risloise et Rugloise)
- le SAEP de Moulin la Marche
- le SIAEP de la Trigardière
- le SIAEP du Percher

délèguent à la Communauté de Communes leur maîtrise d'ouvrage pour les travaux relevant de leur compétence.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage travaux de VRD 2025-2028 avec les communes et les syndicats d'eau du territoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents s'y rapportant, ainsi qu'à solliciter les éventuelles subventions auprès des financeurs,

En EXERCICE	9
PRÉSENTS	7
VOTANTS	7

VOTE : UNANIMITÉ

Attribution du marché portant acquisition d'un camion benne d'occasion

Monsieur MARTEL, Vice-Président délégué à la voirie, rappelle aux membres du bureau que le service Voirie dispose d'un camion benne obsolète. Afin de répondre aux besoins du service, un marché portant sur l'achat d'un camion benne d'occasion avec possibilité de reprise de l'ancien véhicule a été lancé.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 3 juillet 2025 pour une remise des offres fixée au 4 août 2025 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	Marché ordinaire
Type de procédure :	Procédure adaptée
Durée du marché :	2 mois
Montant inscrit au budget ou crédits disponibles :	135 360 € T.T.C.
Montant estimatif :	Entre 82 000 € H.T. et 112 800 € H.T. (98 400 € T.T.C. et 135 360 € T.T.C.).

Une offre a été remise dans les délais.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur Guy MARTEL présente le rapport d'analyse des offres.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 16 septembre 2025,
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour le marché portant sur l'achat d'un camion benne d'occasion, l'offre présentée par BAYI OCCASIONS pour un montant de 109 500 € H.T. soit 131 400 € T.T.C.
- **RETIENT** la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) portant sur la reprise de l'ancien véhicule sans benne pour un montant de 8 000 € T.T.C.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial.

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	7

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2025-09-25-180**

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, la CdC est sollicitée pour le versement de demandes de paiement de la subvention qui sont les suivantes :

Référence du courrier SOLIHA	Nom	Prénom	Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date paiement ANAH	Montant subvention CdC
ER0323/2024	LEPINE	Guy	L'AIGLE	9 CHEMIN DE LA BESLIERE	OPAH CDC	Energie	19/05/25	1 000,00 €
AR2023/2024	MAO	Marie-Pierre	GAUVILLE	9 LOTISSEMENT LE VAL COULE	OPAH CDC	Autonomie	08/07/25	630,00 €
0919 - 2023	MESLIN	Antoine	COUVAINS	LA NOE DE COUVAINS	OPAH CDC	Energie	08/07/25	2 100,00 €
ER1468/2024	LALONG	Noel	L'AIGLE	25 LE PETIT COURDEMANCHE	OPAH CDC	Energie	08/07/25	1 500,00 €
0298 - 2024	PFEFFER	Françoise	L'AIGLE	15 CHEMIN DES HAIES	OPAH CDC	Energie	20/06/25	1 700,00 €
EA2918/2023	LEFEVRE	Fabienne	LES ASPRES	2 RUE DU CLOS BARON	OPAH CDC	Energie	20/06/25	1 000,00 €
AR1615/2024	CHEVALLIER	Odile	L'AIGLE	12 RUE CLAUSTRAL ZELLERFED	OPAH CDC	Autonomie	08/07/25	1 000,00 €
AR2021/2024	BABIN	Maurice	RAI	5 ROUTE D'ECHAUFFOUR	OPAH CDC	Autonomie	20/06/25	603,00 €
ER2347/2022	BENISTI	Josiane	L'AIGLE	12 RUE LUCIEN COUPRY	OPAH CDC	Autonomie	20/06/25	845,00 €
2515 - 2023	ROUILLE	Flora	L'AIGLE	LA HURLIERE	OPAH CDC	Energie	23/07/25	1 600,00 €
0430 - 2024	GOUJU POIROT	Sandrine	AUBE	7 ALLEE DES ROSIERS	OPAH CDC	Energie	11/07/25	1 000,00 €
EA1379/2024	CHAUVEL	Éric	L'AIGLE	18 RUE CLÉMENTEAU	OPAH CDC	Energie	12/08/25	1 000,00 €
							Total	13 978,00 €

Ces subventions représentent un montant de 13 978 €.

Pour rappel, le montant total des subventions déjà versées est de 157 324 € soit 150 282 € pour l'OPAH CDC et de 7 042 € pour l'OPAH RU.

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus l'aide directe inscrite dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	7

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2025-09-25-181**

Lot 2 assainissement de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle – marché subséquent n° 1 – avenant n° 2

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que par décision du Président en date du 01/08/2024, le marché subséquent n°1 (MS1) pour le lot 2 assainissement de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle a été attribué à l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 756 143,20 € HT soit 907 371,84 € TTC.

Le MS1 concerne le secteur « Parc-Prairie- Jean Biot Nord».

Un avenant n°1 (cuve de récupération des eaux de pluie pour les jardins) a été approuvé lors de la séance du Bureau du 15 mai dernier.

Un riverain rue de la Fonte a été inondé à deux reprises en juin et juillet dernier. En effet, il est apparu un léger ravinement au niveau de l'aménagement de l'autre côté de la rue de la Fonte.

Dans le cadre des travaux, il y a donc lieu de recourir à un nouvel avenant qui a pour objet la réalisation d'un complément de réseau d'eau pluviale en amont de l'entrée charretière du N°1 rue de la Fonte afin de solutionner un phénomène de venue d'eau dans la propriété depuis le domaine public.

Le coût de cet aménagement s'élève à 16 782,66 € HT, soit 20 139,19 € TTC.

	Nom Entreprise	Montant marché MS1 (en € HT)	Avenant Bureau du 15/05/2025	% de l'avenant	Avenant Bureau du 25/09/2025	% de l'avenant	Montant total des avenants cumulés	% des avenants cumulés	Montant nouveau marché
LOT 2 - Assainissement	GUERIN TP								
TOTAL LOT 2 - Assainissement		756 143,20 €	8 538,37 €	1,129%	16 782,66 €	2,195%	25 321,03 €	3,349%	781 464,23 €

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché du MS1 pour le Lot 2 « assainissement » la modification suivante : avenant en plus-value de 16 782,66€ HT portant le marché de 764 681,57 € HT à 781 464,23 € HT soit 937 757,07 € TTC, suite à la réalisation de ces travaux d'eau pluviale rue de la Fonte,

- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2024-06-27-140 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 attribuant l'accord-cadre mono-attributaire de travaux à marchés subséquents du lot 2 assainissement concernant les espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle et donnant délégation au Président pour attribuer le marché subséquent n° 1,

- Vu la décision du Président n° 2024-08-01-168 d'attribuer le marché subséquent n° 1, secteur « Parc – Prairie – Jean-Baptiste Biot nord – secteur Nord-Est », à l'accord-cadre mono-attributaire de travaux du lot_2 assainissement à l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 756 143,20 € HT soit 907 371,84 € TTC,
- Vu la délibération n° 2025-05-15 du Bureau communautaire en date du 15 mai 2025 approuvant l'avenant n°1 au MS1 pour le Lot 2 de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics,
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au MS1 pour le lot 2 de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle pour le montant indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier.

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	7

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2025-09-25-182**

Avenant n° 1 au Marché subséquent (MS) n°1 de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du Pôle d'Animation Sociale (PAS) : reprise des études d'Avant-Projet Sommaire (APS)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il a été attribué à l'équipe ARCHI NORMANDIE / ISC INGENIERIE / KUBE STRUCTURE / BET ALAIN LENESLEY la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Pôle d'Animation Sociale pour un montant de 77 467 € HT soit 92 960,40 € TTC, correspondant à un montant estimatif des travaux de 948 192 € HT.

Lors des études esquisse / APS, le projet a évolué, notamment en supprimant l'aménagement de l'étage du PAS et en intégrant au projet la réhabilitation du bâtiment des aliénés (anciennement ludothèque).

Le présent avenant a pour objet d'accorder un complément d'honoraires à la maîtrise d'œuvre par le biais d'un avenant, correspondant à la reprise de l'APS pour un montant forfaitaire HT de 8 000 € soit 9 600 € TTC.

Le montant du marché après avenant est de 85 467 € HT soit 102 560,40 € TTC

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-106 du 15 avril 2021 portant attribution à la SHEMA du marché relatif au choix du mandataire pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-02-09-21 du 9 février 2023 approuvant la modification n°1 au marché de mandat pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2024-06-27-145 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 portant approbation de l'opération de réhabilitation du PAS et de son bilan financier,
- Vu la délibération n° 2024-10-17-193 du bureau communautaire en date du 17 octobre 2024 attribuant l'accord-cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du PAS et la construction d'une crèche au groupement Archi Normandie, mandataire,
- Vu la délibération n° 2024-11-28-231 du 28 novembre 2024 attribuant le MS0 de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du PAS et la construction de la crèche au groupement Archi Normandie, mandataire,
- Vu la délibération n° 2024-12-12-238 du 12 décembre 2024 attribuant le MS1 de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du PAS à ce même groupement,
- Considérant qu'il convient de rémunérer la maîtrise d'œuvre pour la reprise de l'APS,

Monsieur Sellier et Monsieur Van-Hoorne ne prennent pas part au vote.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au MS n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du PAS, correspondant à un complément de rémunération du maître d'œuvre d'un montant forfaitaire HT de 8 000 €, soit 9 600 € TTC, qui correspond à la reprise de l'APS,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	5

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2025-09-25-183**

Avenant n° 2 au Marché subséquent (MS) n°1 de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du Pôle d'Animation Sociale (PAS) : forfait de rémunération au stade Avant-projet Détaillé (APD)

Monsieur le Président rappelle la délibération précédente qui concernait la reprise par la maîtrise d'œuvre de l'Avant-Projet Sommaire de la rénovation du PAS.

Pour rappel, le marché de maîtrise d'œuvre (MS1) a été attribué pour un montant de 77 467 € HT soit 92 960,40 € TTC, correspondant à un montant estimatif des travaux de 948 192 € HT.

Au stade de l'APD, l'estimation des travaux est portée à 1 039 593 € HT qui comprend également un auvent entre les 2 bâtiments du PAS et des éléments de mobilier (cuisine, bibliothèque, banque d'accueil et une occultation rideau entre la salle polyvalente et la salle d'activités).

Réhabilitation du PAS

APD du 18/07/2025

Plans Archi Normandie en date du 18/07/2025

Pavillon HOUVET - BOUTET		Pavillon des Aliénés	
Travaux préparatoires	98 672,85 €	Travaux préparatoires	24 545,44 €
Travaux de maçonnerie	56 903,82 €	Travaux de maçonnerie	22 083,50 €
Travaux sur façades	42 052,02 €	Travaux sur façades	13 812,87 €
Travaux de charpente	52 456,52 €	Travaux de charpente	8 985,00 €
Travaux de couverture ardoises	77 393,08 €	Travaux de couverture ardoises	17 390,18 €
Menuiseries extérieures	75 065,32 €	Menuiseries extérieures	30 876,40 €
Travaux ICD	81 550,16 €	Travaux ICD	20 529,56 €
Serrurerie - Métallerie	16 784,00 €	Serrurerie - Métallerie	3 858,40 €
Menuiseires intérieures	33 565,99 €	Menuiseires intérieures	3 927,90 €
Finitions	59 857,11 €	Finitions	14 595,99 €
Electricité COURANT FORT/FAIBLE	49 100,00 €	Electricité	7 800,00 €
CVC / CHAUFFAGE / PLOMBERIE	58 500,00 €	CVC	12 100,00 €
	701 979,60 €		180 513,85 €
avec Installation de chantier			
Non compris aménagement extérieur (terrasse, auvent), équipements, mobiliers			
Prix opération	953 092,92 € ht		
Options			
1 - AUVENT	10 100,00 €		
Voile			
Poteaux+ fondation			
Fixation sur façade			
2 - CUISINE	35 000,00 €		
3 - MEUBLE BIBLIOTHEQUE	17 600,00 €		
4 - BANQUE D'ACCUEIL	5 000,00 €		
5- OCCULTATION RIDEAU M1	18 800,00 €		
	86 500,00 €		

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la rémunération définitive des honoraires de maîtrise d'œuvre sur la base de l'avant-projet détaillé.

Pour rappel, l'accord cadre précisait que pour un montant prévisionnel de travaux entre 800 000 € HT et 1 000 000 € HT, le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à 8,17 % et à 7,40 % pour un montant prévisionnel de travaux entre 1 000 001 € HT et 1 500 000 € HT.

L'estimation des travaux, au stade de l'APD, étant de 1 039 593 € HT, la rémunération définitive du maître d'œuvre est de 76 930 € HT à laquelle s'ajoute les 8 000 HT de complément d'honoraires pour la reprise des études d'avant-projet sommaire soit un montant total de 84 930 € HT.

Il est rappelé que le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre figurant au bilan financier prévisionnel adopté lors du conseil communautaire du 27 juin 2024, est de 94 819 € HT.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-106 du 15 avril 2021 portant attribution à la SHEMA du marché relatif au choix du mandataire pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-02-09-21 du 9 février 2023 approuvant la modification n° 1 au marché de mandat pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2024-06-27-145 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 portant approbation de l'opération de réhabilitation du PAS et de son bilan financier,
- Vu la délibération n° 2024-10-17-193 du bureau communautaire en date du 17 octobre 2024 attribuant l'accord-cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du PAS et la construction d'une crèche au groupement Archi Normandie, mandataire,
- Vu la délibération n° 2024-11-28-231 du 28 novembre 2024 attribuant le MS0 de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du PAS et la construction de la crèche au groupement Archi Normandie, mandataire,
- Vu la délibération n° 2024-12-12-238 du 12 décembre 2024 attribuant le MS1 de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du PAS à ce même groupement,
- Vu la délibération de ce jour concernant l'avenant 1 au MS1 (reprise de l'APS) pour un montant forfaitaire de 8 000 € HT,
- Considérant le montant estimatif des travaux au stade de l'avant-projet détaillé
- Considérant que la rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée, par voie d'avenant, au plus tard au moment de l'engagement sur le coût des travaux,

Monsieur Sellier et Monsieur Van-Hoorne ne prennent pas part au vote.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au MS n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du PAS, correspondant à la forfaitisation des honoraires de maîtrise d'œuvre au stade APD pour un montant de 84 930 € HT soit 101 916 € TTC,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	5

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2025-09-25-184**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour l'opération collective de plantation de haies bocagères

Monsieur le Président informe les membres du bureau qu'une consultation a été lancée pour renouveler l'opération collective de plantation de haies bocagères sur le territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

Ce projet est réalisé avec la participation du Conseil Départemental et l'appui technique de la Chambre d'Agriculture de Normandie.

Cette opération, dont l'objectif est la plantation d'environ 6 kilomètres de haies, est ouverte aux agriculteurs, particuliers et collectivités.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 18 juillet 2025 pour une remise des offres fixée au 8 septembre 2025 avant 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de travaux
Type de procédure :	Procédure adaptée
Durée du marché :	18 mois
Montant inscrit au budget ou crédits disponibles :	102 000 € T.T.C.
Montant maximum :	85 000 € H.T. soit 102 000 € T.T.C.
Montant estimatif :	85 000 € H.T. soit 102 000 € T.T.C.

5 offres ont été remises dans les délais.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres.

Par ailleurs, pour mener à bien cette mission, la Chambre d'agriculture va assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération et le suivi des travaux de plantation. Il convient pour cela de formaliser une convention de maîtrise d'œuvre.

Le montant estimatif de cette convention est basée sur un ratio de 1€ HT par plant.

Il faut noter que cette mission, tout comme les travaux qui seront engagés, seront préfinancés par la collectivité puis totalement remboursé par la subvention du Département et la refacturation du reste à charge aux bénéficiaires de l'opération. Les modalités de refacturation feront l'objet d'une convention spécifique signée avec chaque bénéficiaire.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 16 septembre 2025,
- Considérant la nécessité d'engager la maîtrise d'œuvre de l'opération collective de plantation de haies et le suivi des travaux,
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour l'accord-cadre à bons de commande pour l'opération collective de plantation de haies bocagères, l'offre présentée par la société PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT pour un montant maximum de 85 000 € H.T. soit 102 000 € T.T.C. sur une durée de 18 mois.
- **RETIENT** la prestation supplémentaire éventuelle n°2 portant sur le recépage des plants.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec la Chambre d'agriculture de Normandie.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier.

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	7

VOTE : UNANIMITÉ

Questions diverses

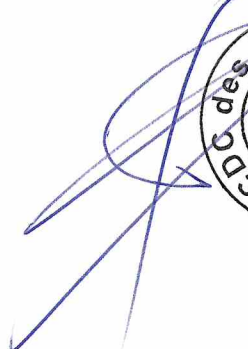
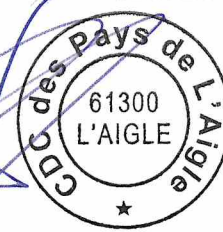
Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h53.

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Luc BEAUFILS

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a central vertical stroke.

Le Président,
Jean SELLIER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a central vertical stroke.
A circular official stamp. The outer ring contains the text "CDC des Pays de l'Aigle" at the top and "L'AIGLE" at the bottom, separated by a small star. The center of the stamp contains the number "61300".

